



HAL
open science

Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche

Julien Navarro

► **To cite this version:**

Julien Navarro. Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche. 2005.
halshs-00007194

HAL Id: halshs-00007194

<https://shs.hal.science/halshs-00007194>

Preprint submitted on 14 Dec 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMPARER LES RÔLES DE REPRÉSENTATION :
BILANS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

JULIEN NAVARRO

CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire

Sciences Po Bordeaux

j.navarro@sciencespobordeaux.fr

Communication présentée au séminaire « Le comparatisme dans tous ses états » organisé par le CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire, à Bordeaux, le 7 mars 2005.

« La notion de rôle, telle que l'entendent les sociologues, ne nous paraît pas avoir trouvé de juste application en science politique ». Ainsi s'ouvrait un article de J. Viet sur « La notion de rôle en politique », publié en 1960 dans la *Revue Française de Science Politique*. Les décennies passées ont apporté un démenti partiel à ce constat pessimiste, en particulier dans le domaine des études législatives et parlementaires. Suite à la publication en 1962 de *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior* par J. Wahlke, H. Eulau, W. Buchanan et L. Ferguson, les recherches sur les rôles parlementaires se sont multipliées. Mais le succès de *The Legislative System* a eu un effet paradoxal sur le plan de l'approche comparative : son modèle a été maintes fois dupliqué mais il n'a pas suscité de véritable mise en perspective transnationale. Aussi n'existe-t-il pas, à notre connaissance, de bilan ou de réflexion systématique sur l'analyse comparative des rôles de représentation. C'est cette lacune que le présent texte entend combler afin de dégager de nouvelles pistes de recherche.

Avant d'engager plus avant la réflexion sur les rôles, une première équivoque doit être levée qui concerne la méthode comparative. Le concept de « rôle sociologique » est, comme on le verra, un concept classificatoire, un concept typologique ; il est donc, par définition,

comparatif. En cela, l'étude des rôles satisfait parfaitement aux exigences méthodologiques énoncées par E. Durkheim selon qui « la méthode comparative est la seule qui convienne à la sociologie ». Mais si l'on s'en tenait à cette seule caractéristique, l'approche comparative ne présenterait aucune spécificité : comparer les rôles représentatifs reviendrait tout simplement à les étudier. Tel n'est pas le sens de notre démarche puisque la sociologie politique présente, à l'égard à la comparaison, une spécificité : en raison du caractère incontournable de la référence nationale pour toute analyse du politique, la science politique *comparative* doit obligatoirement s'intéresser à des pays différents (Seiler 2004). Cependant, tout en s'attachant particulièrement à la comparaison transnationale, notre réflexion porte aussi sur des comparaisons qui, sans jouer des variations transnationales et transculturelles, concernent des entités infra-nationales (*e.g.* comparaison entre Länder allemands), des niveaux de gouvernements (*e.g.* députés nationaux et européens) ou des cadres institutionnels différents (*e.g.* Sénat et Assemblée nationale). Car, comme on le verra, le concept de rôle est intimement lié à celui d'institution : faire jouer les variations institutionnelles, c'est donc ré-introduire – par la petite porte – la démarche comparative.

Une fois circonscrit l'objet de l'analyse, tout n'est cependant pas résolu, car la comparaison – fût-elle limitée à un système politique donné – reste un exercice périlleux. C'est sans doute la raison pour laquelle un bilan des travaux comparatifs sur les rôles de représentation s'avère assez décevant. Notre objectif dans ce papier est de montrer que la comparaison des rôles représentatifs est fondamentalement problématique. Il y a à cela deux explications : d'une part, les rôles sont des phénomènes composites ce qui rend mal aisée leur confrontation en dehors d'un cadre institutionnel donné et, d'autre part, le concept de rôle fait intervenir une dimension interprétative qui, par nature, se prête mal à la comparaison. Cependant, notre démarche n'entend pas être un renoncement : il convient de redéfinir les objectifs de la démarche comparative afin de spécifier les comparaisons possibles et nécessaires.

Dans un premier temps, nous présentons les différentes approches en termes de rôles représentatifs pour montrer l'intérêt heuristique de ce concept. Ensuite, nous abordons la problématique de la comparaison des rôles représentatifs en soulignant combien celle-ci est lacunaire. Enfin, nous nous efforçons de dégager quelques pistes alternatives, déjà explorées ou en cours d'exploration.

APPORTS HEURISTIQUES DE L'ANALYSE DES RÔLES DE REPRÉSENTATION

Notre objectif n'est pas de proposer une théorie des rôles représentatifs ; il est toutefois utile, avant d'aborder le problème de la comparaison, de préciser l'objet et la portée de notre discussion. Après des éléments de clarification terminologique, nous soulignons l'intérêt du concept de rôle pour l'analyse des comportements parlementaires, puis nous présentons les principales approches.

Clarifications terminologiques

Il existe, en sociologie, en psychologie ou en psychologie sociale, maintes définitions et théorisations du concept de rôle. Notre propos n'est pas ici de formuler une nouvelle définition, ni de présenter une synthèse¹. C'est pourquoi nous nous en tenons – à quelques exceptions près qui seront justifiées – à un critère nominal. Dans la suite du texte, c'est l'emploi explicite du terme « rôle » en français, « *role* » en anglais, « *Rolle* » en allemand, etc. qui sert d'élément discriminant.

Même s'il est loisible d'utiliser ce terme pour d'autres assemblées², l'adjonction de l'adjectif « représentatif »³ permet de désigner les rôles adoptés par les parlementaires, les députés, les représentants dans les parlements ou les assemblées législatives⁴. Aussi, nous ne discutons qu'indirectement la littérature très riche qui fait appel au concept de rôle sans l'associer à la question de la représentation parlementaire⁵.

Il convient enfin de préciser que le rôle représentatif ne correspond pas au « *representational role* » de J. Wahlke et al. (1962), qui n'est qu'un des sous-rôles des législateurs de leur étude et qui de ce fait se trouve subsumé par « notre » rôle représentatif.

¹ Le bilan établi par A.-M. Rocheblave-Spenlé (1969) reste inégalé.

² On pense en particulier au travail de O. Nay sur les conseils régionaux (Nay 1997)

³ Signalons que « rôle représentatif » et « rôle de représentation » sont donnés ici comme synonymes et utilisés alternativement sans que cela ait une signification particulière.

⁴ Notons que comme pour le concept de rôle il n'y a pas de définition unanimement acceptée de ce qu'est un parlement et qu'ici encore nous avons recours au critère nominal.

⁵ Dans la science politique française, cf. notamment Garraud 1994, Lagroye 1994, *Politix* 1997, Kerrouche 1997.

Comportements parlementaires et rôles de représentation

En dehors des perspectives offertes par la philosophie politique, trois approches s'offrent pour analyser la représentation parlementaire¹. Celle que l'on pourrait qualifier de descriptive s'intéresse à la représentativité « sociologique » des députés par rapport à leurs électeurs : les travaux qui empruntent cette voie montrent que les représentants ont des caractéristiques sociologiques (classe sociale, niveau d'études, âge, sexe, etc.) très différentes des représentés, ce qu'expliquent les logiques du recrutement politique². La deuxième approche porte non plus sur les caractéristiques des représentants par rapport aux représentés, mais sur la congruence entre les « préférences » des uns et des autres³. A côté de ces analyses sur ce que *sont* sociologiquement et idéologiquement les représentants, la troisième démarche consiste à s'interroger sur ce que *font* les parlementaires en tant que représentants : c'est à ce niveau qu'intervient la notion de rôle de représentation.

Les rôles représentatifs ouvrent aussi une voie alternative dans l'appréhension des comportements parlementaires. Une conception réductionniste de ces comportements consiste à se focaliser sur les seuls votes car ceux-ci offrent l'apparence d'une donnée à la fois objective et complète de ce que font les représentants (en particulier le *roll-call vote* aux Etats-Unis). Il s'agit alors d'étudier les préférences des parlementaires, les dynamiques d'assemblée (constitution de coalitions, *log-rolling*), les effets de la socialisation parlementaire, ainsi que l'impact de l'institution législative dans le processus décisionnel. Mais, l'activité des parlementaires ne se réduit pas aux seules votations ; elle comporte de multiples facettes également liées à leur fonction de parlementaires (rédaction de rapports, exercice de responsabilités partisanes, interventions dans les médias, par exemple).

Ainsi, l'analyse des rôles représentatifs procède d'un élargissement du concept de représentation. La représentation politique n'est pas la simple délégation juridique par laquelle des délégués acquièrent le droit d'agir en lieu et place de leurs mandants ; par leur présence et leurs actes, ils se trouvent en situation de *figurer* leurs mandants, voire de faire exister la communauté politique⁴. Ainsi, les différentes acceptions⁴ du concept de représentation se trouvent étroitement liées entre elles : comme le souligne J.-P. Daloz, « une étude de la représentation politique se doit, pour être véritablement complète, de prendre en

¹ Pour une discussion qui ne se limite pas au rôle représentatif tel qu'on l'entend ici, cf. Kerrouche (2004).

² Parmi une multitude de publications, on peut citer : Best & Cotta (2000).

³ On cite habituellement Miller & Stokes 1963 comme étant les initiateurs de cette problématique, en tous les cas sur le plan des recherches empiriques.

⁴ Sur la représentation, cf. S. Saurugger (2003).

considération les schèmes de perception des acteurs concernés ainsi que les stratagèmes d'exposition destinés à signifier l'éminence, la compétence mais encore la solidarité, et ce tout autant que les questions de délégation ou inversement de défense des causes et demandes des représentés par les représentants » (Daloz 2002, p. 21). Le terme de rôle se prête parfaitement à une pareille mise en perspective de la représentation, puisqu'il fait référence aux contraintes statutaires de la délégation (le rôle, la fonction de parlementaire), à la métaphore dramatique (la mise en scène concrète de la représentation) et à la subjectivité des acteurs (jouer un rôle, porter un masque comme chez E. Goffman). Ainsi, l'expression « rôle de représentation » vient souligner le lien étroit qui unit le concept de représentation à celui de rôle parlementaire (Patzelt 1991c).

Le concept de rôle permet de dépasser une vision étroite de la représentation parlementaire ; c'est aussi un concept extrêmement riche sur un plan théorique.

Pour (quoi) étudier les rôles représentatifs

Le concept de rôle a tout d'abord une fonction descriptive. C'est un concept synthétique qui rend parfaitement compte de la complexité du réel, car il « rassemble des conduites apparemment disparates sous un dénominateur social commun, tout en reliant entre eux des individus différents » (Rocheblave-Spenlé 1969, p.7). Dans le cadre d'une sociologie de la représentation parlementaire, il permet par exemple d'appréhender la cohérence de conduites aussi hétérogènes que le fait de tenir ou non une permanence dans sa circonscription, l'implication dans la mise en place d'une commission d'enquête, l'attitude à l'égard des hiérarchies parlementaires ou la participation à des réseaux informels (tels les associations d'élus ou les intergroupes). Bref, il rend compte de façon économique et compréhensive de nombreux mécanismes sociologiques.

D'après D. Searing, « roles are such prominent concepts in the everyday thinking of the politicians we study » (Searing 1991, p. 1239) : ils appartiennent au langage courant ou tout au moins à l'univers mental des acteurs. Du point de vue d'une sociologie compréhensive, le concept de rôle présente donc l'intérêt d'épouser au plus près les représentations des parlementaires¹. Il n'est reste pas moins nécessaire de procéder à une élaboration ou à une re-construction théorique du concept afin de prendre en compte la

¹ Dans le langage de P. Berger et T. Luckmann, « la typification des formes d'action [au fondement des rôles] exige que celles-ci aient un sens objectif, qui à son tour exige une objectivation linguistique » (Berger, Luckmann p. 102).

distance au rôle entretenue par les acteurs. On pense, par exemple, au rôle d'*outsider* étudié par R. Huitt (1961) ou à tel député européen du Front national dont on peut analyser la distance au statut comme la construction d'un rôle alternatif, rôle de critique ou de tribunitien¹. Il s'agit aussi d'interroger la relation entre le discours des acteurs sur le propre rôle et les comportements que l'on peut directement observer. Pour parler comme M. Weber, le concept de rôle permet donc d'appréhender l'activité représentative à partir du « sens visé » par les parlementaires.

Sur le plan de la théorie sociologique, les rôles présentent encore l'avantage de se situer à l'interface entre l'individu et l'institution. La position la plus communément adoptée dans la définition du concept de rôle consiste en effet à faire correspondre à un seul statut tout un éventail de rôles. L'autonomie des acteurs est alors une question empirique, notamment quant au degré d'intériorisation des prescriptions de rôle. Comme l'écrit J.-L. Briquet, « les règles de comportement qui structurent le rôle des élus sont autant des contraintes que des modèles pour l'action : en jouant son rôle, un homme politique ne répond pas simplement à une obligation qui s'imposerait à lui de l'extérieur ; il agit selon des modèles cognitifs et des systèmes de représentations qu'il a intériorisés et qui guident ses actions » (Briquet 1994, p. 25). Dans une perspective néo-institutionnaliste, les rôles permettent de concilier autonomie des individus et contraintes de l'action collective².

Ce caractère d'interface des rôles se retrouve également sur un plan disciplinaire car le concept de rôle a, selon A.-M. Rocheblave-Spenlé, une fonction de lien entre différentes disciplines des sciences sociales : sociologie, anthropologie, psychologie, psychologie sociale. Par le nouveau découpage de la réalité qu'il opère, il rend possible une synthèse des informations gagnés dans différents domaines (Rocheblave-Spenlé 1969, p.401).

Tendances de la recherche sur les rôles représentatifs

L'analyse des rôles de représentation, même si elle ne s'est pas toujours appelée ainsi, est quasiment aussi ancienne que la réflexion sur le parlementarisme. Dans son fameux discours aux électeurs de Bristol, E. Burke s'est fait le défenseur d'une théorie de la représentation qui, en interdisant les mandats impératifs, exclut toute subordination du député aux électeurs : « Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs d'intérêts différents et hostiles [...], mais le Parlement est une assemblée délibérative d'une seule Nation, avec un

¹ Entretien réalisé dans le cadre de mon travail de thèse sur les députés européens.

² Pour une présentation néo-institutionnaliste du concept de rôle, cf. Nay.

seul intérêt, celui du tout, où ce ne sont pas les buts, les préjugés locaux qui doivent guider, mais le bien général, résultant de la raison générale du tout ». Ainsi étaient posées les prémices de ce que J. Wahlke et al. (1962) qualifient de *trustee* et de *delegate*.

Ce type de considération se retrouve également dans les travaux de M. Weber sur la professionnalisation du personnel politique¹. S'agissant spécifiquement du problème des parlements, il écrit : « qu'est-ce qui détermine que le niveau d'un parlement est bas ou élevé ? C'est la question de savoir si on se contente d'y *discuter des grands problèmes*, ou bien si on y contribue de *manière décisive à les résoudre* – c'est donc la question de savoir *si on accorde de l'importance, et quelle importance on accorde au travail parlementaire*, ou bien si le parlement n'est que l'appareil d'enregistrement que tolère à contrecœur la domination d'une bureaucratie » (Weber 2004, p. 323). C'est bel et bien l'idée d'interprétation subjective du travail parlementaire qui transparaît dans cette citation.

Cette problématique a été considérablement approfondie à partir d'une perspective centrée sur le concept de rôle représentatif. Les politologues ont été amenés à mettre l'accent sur divers aspects des rôles. Certains se sont par exemple attachés à distinguer les différentes fonctions exercées par les parlementaires (contrôle de l'exécutif, articulation des intérêts, élaboration de la constitution). D'autres ont mis l'accent sur le « style » de représentation qui caractérise l'exercice du métier parlementaire, tandis que les derniers se sont intéressés à certaines interactions telle la relation élu-circonscription considérée comme une dimension essentielle de la représentation.

Au niveau théorique, D. Searing distingue trois grandes approches des rôles représentatifs dans la science politique contemporaine (Searing 1991) :

- L'approche *structurelle* met l'accent sur la domination des institutions sur les individus. Dans cette perspective, les rôles sont déterminés par le contexte institutionnel et laissent peu de marge de manœuvre aux individus qui les incarnent.
- L'approche *interactionnelle* selon laquelle les rôles sont des ensembles de règles informelles créées et recrées au cours des situations de face-à-face. Cette approche montre que les individus participent à la définition de leur propre rôle, que ceux-ci varient grandement et qu'ils ne sont jamais figés.
- L'approche *motivationnelle*, proposée par D. Searing, s'inscrit nettement dans une perspective de sociologie compréhensive ; elle privilégie les objectifs et les normes qu'assignent les représentants à leur action².

¹ Pour une discussion établissant un lien entre profession, métier et rôle politique, cf. Briquet (1994).

² Une approche voisine avait été développée par O. Woshinsky (1973) mais en dehors d'une sociologie des rôles.

Il n'y a pas non plus unanimité quant à la manière d'appréhender les rôles. F. Nadel indique trois procédés qui s'apparentent à ceux utilisés pour étudier les normes sociales (Nadel 1970, p. 55). Une première solution consiste à utiliser les règles formelles ou informelles qui régissent le statut de parlementaire, ce qui donne une première interprétation mais ne permet pas de rendre compte de la variabilité des modèles de rôle. Ensuite, les rôles peuvent s'appréhender à travers la recherche de régularités dans les comportements. Ils peuvent l'être enfin par l'étude des représentations des acteurs, ce que l'on retrouve en partie dans l'expression « role conception ». Si elle n'est pas la plus économique, la combinaison de ces différentes méthodes est sans doute la plus pertinente dans la mesure où elle prend en compte les différentes dimensions du concept de rôle (normes, comportements, attitudes et contraintes institutionnelles).

DES LIMITES DE LA COMPARAISON DES RÔLES REPRÉSENTATIFS

Le concept de rôle de représentation a connu un succès incontestable et il a été appliqué à l'étude de presque tous les parlements. Pourtant, on pourrait porter sur l'analyse comparative des rôles représentatifs le jugement que R. Macridis faisait sur la science politique comparative dans son ensemble : « *essentially non comparative* ».

Une approche essentiellement non comparative

S. Schüttemeyer écrit à propos de l'étude comparée des parlements et des parlementaires : « *kaum Theorie, blosse Kumulation, dazwischen wenig echter Vergleich* » (Schüttemeyer 1992, p. 183). Ce constat est tout particulièrement valable pour ce qui concerne les rôles de représentation.

Pourtant, l'ambition comparative n'était pas absente du travail séminal de J. Wahlke et de ses associés, puisque *The Legislative System* est une comparaison de quatre assemblées d'Etats fédérés des Etats-Unis (la Californie, le New Jersey, l'Ohio et le Tennessee). A partir de la définition d'un certain nombre de *role sectors* (*representational, areal, partisan* et *purposive roles*) et d'orientations de rôle (le *trustee*, le *delegate*, le *politico*), cette étude montre que les parlementaires ont bel et bien des orientations de rôle, et elle fournit des données sur la proportion de députés présentant ces différentes orientations, sans pour autant chercher à expliquer pourquoi les députés choisissent telle ou telle orientation, ni à mesurer

les conséquences de ces orientations sur leur comportement. De leur propre aveux, pourtant, « l'objectif était d'accroître la connaissance sur les problèmes génériques des institutions et des processus législatifs (quelque soit le nom qu'ils portent dans les autres systèmes politiques) » (Wahlke et al. 1962, p. 4). Un cours paragraphe en fin d'ouvrage est d'ailleurs consacré à « l'emploi de la méthode comparative » (ibid., pp. 462-463) ; il ne fait toutefois que vanter les mérites des entretiens par rapport à l'observation anthropologique. En réalité, dans *The legislative system*, la problématique de la comparaison n'est pas explorée au delà de la simple déclaration d'intention.

Dès les années 1960, on a assisté à une accumulation d'études – dans différents pays et à différents niveaux de gouvernement – qui s'inspirent plus ou moins ouvertement de *The Legislative System*. C'est notamment le cas des ouvrages dirigés par S. Patterson et J. Wahlke en 1972 et par W. Müller et T. Saalfeld en 1997, qui comportent des chapitres consacrés aux rôles des députés allemands, belges, britanniques, danois, néerlandais et norvégiens¹. Et récemment des études sur le Parlement européen ont eu recours aussi au concept de rôle représentatif (Katz 1997 ; Scully & Farrell 2003). Mais en dépit de titres prometteurs, la plupart de ces publications restent centrées sur un seul pays et sur une seule assemblée.

A défaut d'authentique comparaison transnationale, les comparaisons plus ou moins implicites, et plus ou moins partielles sont fréquentes. Elles prennent le plus souvent les Etats-Unis comme point de référence ce qui s'explique par l'antériorité, l'abondance et l'originalité des travaux entrepris outre-Atlantique, et par le fait que les recherches sur d'autres pays sont souvent l'œuvre d'auteurs américains. Ainsi, dans un article sur les rôles représentatifs en France, deux chercheurs de l'Université du Michigan comparent les résultats de leur enquête avec la situation aux Etats-Unis et aux Pays-Bas (Converse & Pierce 1979). De manière similaire, des chercheurs californiens qui ont étudié le travail de circonscription des députés britanniques confrontent leurs conclusions à celles de la célèbre étude de Fenno sur les sénateurs américains (Cain, Ferejohn & Fiorina 1979).

Ces enquêtes s'inspirent souvent très directement des problématiques et protocoles de recherche de *The Legislative System*, quand elles ne se contentent pas tout simplement de les reproduire à l'identique. On assiste alors à des transferts généralisés et mal contrôlés de modèles de rôle. Ainsi, P. Gerlich compare la proportion de « ritualistes », de « tribunitiens », d'« initiateurs » et de « coordinateurs » dans le conseil de la Vienne et dans les assemblées étudiées par Wahlke et al. (Gerlich 1972, pp. 99-102). Son affirmation selon laquelle l'impact

¹ Pour d'autres exemples d'études de cas nationaux, cf. la bibliographie.

de la discipline partisane conduit à de grandes différences dans l'orientation des rôles doit être prise avec la plus grande réserve, car l'on peut difficilement accepter que les catégories considérées désignent des réalités équivalentes. L'auteur est d'ailleurs amené à renommer certains rôles, ainsi l'innovateur devient « initiateur » et le courtier un « coordinateur ». Autrement dit, rien ne garantit que, dans des systèmes politiques différents, les députés qui remplissent en apparence le « même » rôle partagent une même conception de leur tâche, qu'ils aient le même type d'interaction avec leur parti ou leurs électeurs, qu'ils effectuent le même travail.

Ces comparaisons de circonstance n'échappent pas toujours la confusion conceptuelle dénoncé par G. Sartori (1994). Comme l'écrit M. Jewell, « *studies in a number of countries have found that the representational role is a meaningful concept ; these studies make it possible to compare the proportion of trustees, politicians, and delegates in a wide variety of legislatures, but it should be remembered that these comparisons are imprecise because the criteria and measuring techniques are not consistent from study to study* » (Jewell 1983, p. 311). Les catégories de *trustee*, *delegate*, *politico* élevées au rang de concepts universels sont souvent les « chats-chiens » dénoncés par G. Sartori (1994). Il arrive même que la définition du *politico* comme un rôle intermédiaire entre le *delegate* et le *trustee* (Katz 1997) contribue à vider la notion de rôle de tout caractère typificatoire pour l'ériger en continuum universel, avec tous les risques de « gradualisme » que cela comporte (Sartori 1994).

Il existe enfin une tendance à considérer qu'existe un consensus sur le concept de rôle, ce qui amène certains chercheurs à ne pas proposer de définition et à ne pas justifier leur démarche de recherche. Pourtant, « *where roles are conceptualized, defined, and measured differently, the chances of meaningful comparison are obviously reduced* » (Jewell, 1983, p. 310). Dans la littérature la plus récente, les rôles sont réduits à la portion congrue, celle de la « conception du rôle » c'est-à-dire au jugement que les intéressés portent sur leur rôle¹. Dans *The legislative system*, le « *representative role* » n'est pourtant qu'un des multiples « secteurs de rôle » étudiés. Cette conceptualisation parcellaire explique alors le hiatus souvent observé entre les « rôles conceptions » et les comportements qui tendent à décrédibiliser le concept de rôle (Alpert 1979). Ainsi, la multiplication des travaux sur les rôles se fait donc parfois au prix d'un appauvrissement du concept de rôle, voire de sa remise en cause.

¹ Il semble alors cohérent de ne pas parler de « rôle » mais de « compréhension du rôle » (« Amtverständnis ») comme le fait W. Patzelt.

La faiblesse des résultats enregistrés par l'analyse comparative des rôles représentatifs relève dans une large mesure d'un manque de rigueur méthodologique. Elle provient aussi de difficultés inhérentes à l'objet étudié.

Apories de la comparaison des rôles de représentation

Les rôles devraient a priori pouvoir se prêter facilement à l'analyse comparative. Ils sont un concept classificatoire, typologique. Dans une perspective interpersonnelle, on joue des rôles par rapport à d'autres qui jouent également des rôles. Et lorsque l'on cherche à établir des modèles de rôles représentatifs, on le fait toujours par rapport à d'autres modèles possibles (Nadel 1970, p.49 et s.). Il semble donc naturel de comparer les rôles.

Pourtant, l'entreprise comparative se heurte avec ce concept à des difficultés considérables. Tout d'abord, les rôles sont étroitement associés à un cadre institutionnel donné : tout rôle est lié à une position, à un statut. Il faudrait pouvoir évaluer la variabilité des rôles indépendamment de celle des statuts sur lesquels ils se fondent. Ainsi, une comparaison entre les rôles représentatifs aux Etats-Unis et en Europe occidentale se heurte à l'hétérogénéité des fonctions parlementaire et législatives puisqu'il est difficile lorsque l'on compare les rôles représentatifs de savoir si les différences observées relèvent d'une explication institutionnelle ou de déterminations individuelles. La comparaison transnationale des rôles manque d'autant plus de points fixes que c'est non seulement le contexte institutionnel stricto sensu qui varie mais encore l'environnement même dans lequel se déploient les rôles. Comme l'écrit M. Jewell, « *in comparing other nations, the variations that emerge reflect the sharp difference in the importance of party, interest groups, and constituent interest among other factors* » (Jewell 1983, p. 331). La tentation de comparer les contraintes institutionnelles au détriment des rôles-mêmes se fait alors sentir.

La complexité de la comparaison est encore accrue parce que les rôles sont des variables inférées : « *In order to obtain cross-national equivalence in indirect measurement, in the sense of valid measures of the same concept across nations, it may be necessary to use different indicators for the same concept in different systems* » (Loewenberg 1972, p. 18). Pour tester l'hypothèse d'une spécialisation fonctionnelle croissante des députés britanniques et allemands, il n'est, par exemple, pas possible d'utiliser les mêmes indicateurs dès lors que, à la différence du Bundestag, la Chambre des Communes ne connaissait pas de commissions spécialisées avant 1979. C'est ce que S. Schüttemeyer appelle le problème de « la détermination des équivalences fonctionnelles » (Schüttemeyer 1992, p. 185)

Il est en outre difficile d'appliquer aux rôles représentatifs la méthode des variations concomitantes propre à l'analyse comparée car les rôles ont un caractère extrêmement composite et ils résultent de la combinaison d'une multitude de variables. Dans la mesure où les rôles sont d'après la définition de D. Searing (1991) des *configurations* de comportements, de normes et d'attitudes, comparer les rôles ne peut en aucun cas signifier comparer des comportements, des normes et des attitudes pris isolément : il s'agit de comparer les structures, les combinaisons, les *patterns* hétérogènes formés par l'ensemble de ces trois éléments. Une comparaison des rôles représentatifs au Royaume-Uni et en France supposerait ainsi de tenir compte *simultanément* de la relation élu-circonscription, de l'organisation formelle du travail législatif, de la relation législatif-exécutif, etc., propres à chaque député.

Au niveau méthodologique, il faut aussi prendre garde aux facilités que procurent les questionnaires mis en oeuvre pour saisir la conception que les parlementaires ont de leur rôle. Ces questionnaires ont le mérite de se prêter facilement à une certaine standardisation, ce qui offre en apparence maintes possibilités de comparaison. Cependant, cette qualité a un coût extrêmement élevé dans la mesure où les mêmes termes peuvent ne pas avoir le même sens ou ne pas être compris de la même façon selon les contextes cultures (e.g. légiférer). Les modalités de réponse proposées apparaissent forcément dans des listes réduites et elles reposent plus sur la compréhension que le chercheur a des fonctions du parlement que sur celle des parlementaires eux-mêmes. Ainsi, dans une étude sur le Parlement européen, R. Scully et D. Farrell (2003) ont proposé aux députés de choisir parmi une liste restreinte d'items ; or des entretiens semi-directifs pour ma thèse montrent que les eurodéputés privilégient des aspects de leur rôle non envisagés par R. Scully et D. Farrell comme les activités liées à l'élaboration d'une politique européenne (« contribuer à l'organisation d'un espace public européen »), les fonctions de communication des électeurs ou des élus nationaux (« *my task is also to go to the national parliament, to my national colleagues and make them aware of decisions which are being taken here* »), les services individuels aux citoyens ou la saisie de la Cour de Justice sur un problème d'accès aux documents non en tant que parlementaire mais en tant que citoyen.

L'appréhension des rôles souffre aussi d'un biais dû à leur inégale visibilité et institutionnalisation. Comme l'écrit J. Viet, « la saisie des rôles paraît d'autant moins assurée que ceux-ci font plus de place à l'initiative des acteurs et présentent un caractère de nouveauté. D'où la tendance à mettre d'abord l'accent sur les rôles organisés et les rôles habituels, plus que les autres référés au status » (Viet 1960, p. 327).

Sur un plan paradigmatique, la comparaison des rôles se heurte enfin inévitablement aux objections de l'analyse culturelle selon laquelle prévaut une certaine irréductibilité des structures de compréhension des acteurs. Sans aller jusqu'à affirmer que les rôles sont incomparables, il faut souligner que dans une conception comme celle de D. Searing, les rôles sont censés faire partie de l'univers mental des acteurs. Du point de vue méthodologique, universaliser les catégories de rôles revient alors à imposer aux acteurs des modèles dont on est pas certain qu'ils fassent sens pour eux. On risque aussi de passer à côté de nuances entre modèles de rôle dans des systèmes politiques différents et de construire ce que G. Sartori appelle des chats-chiens (1994).

Cette objectivation des difficultés liées à la comparaison des rôles représentatifs a pour objectif de dégager des pistes de recherches plus pertinentes et efficaces.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les finalités de la comparaison des rôles représentatifs

Dans *La méthode comparative en science politique*, D.-L. Seiler assigne deux objectifs complémentaires à la comparaison : l'élaboration de taxinomies et la compréhension des phénomènes politiques.

1. Comparer pour classer

La démarche taxinomique consiste à construire des types à partir des similitudes et des dissemblances. Aux difficultés déjà évoquées (rapport entre le rôle et le statut, problème des équivalences fonctionnelles, subjectivité des acteurs), il faut ajouter la détermination d'un critère de comparaison. Car comme l'écrit G. Sartori, « comparer c'est à la fois assimiler et différencier *par rapport à un critère* » (Sartori 1994, p. 22 mes italiques). La définition d'un tel critère est particulièrement ardue parce que les rôles ne font pas système dans le même sens que les institutions (par exemple, pour la comparaison des régimes ou des partis politiques) : le lien entre les différentes composantes d'un rôle est établi en dernière instance par la signification que lui donne l'acteur. Autrement dit, s'il est possible de comparer des préférences, des attitudes ou des comportements, voire les positions ou statuts qui soutiennent ces rôles, il est beaucoup moins évident de comparer les rôles eux-mêmes. Cela tient au fait que les composantes d'un rôle sont inextricablement liées et qu'il est donc impossible de déterminer par rapport à quel critère les comparer.

On peut cependant envisager la démarche comparative à certaines conditions. Il s'agit, d'une part, d'établir des types définis de manière assez « large » afin de générer une démarche interprétative. Par exemple, pour comprendre ce qu'est un « outsider » aux Etats-Unis et un député « en marge » dans le système parlementaire européen, il peut être concevable de construire une catégorie ad hoc, à condition de se placer résolument dans une démarche qualitative et inductive.

Il est possible, d'autre part, de construire des types ou des catégories de rôles dans le cadre d'une comparaison restreinte, par exemple dans le cadre d'une comparaison trans-historique ou à l'intérieur d'un système de sens donné. Il faut alors se garder d'ériger pareil type en catégorie universelle.

2. Comparer pour comprendre

Idéalement, la comparaison devrait permettre de comprendre pourquoi les députés choisissent un rôle plutôt qu'un autre, ce qui permettrait de valider des hypothèses comme celle d'un lien entre professionnalisation du personnel politique et émergence d'un certain type de parlementaires. Mais en dehors d'un cadre institutionnel et culturel donné, cette démarche se heurte à des difficultés considérables.

Deux voies s'offrent alors à l'analyse, la première consiste à privilégier une approche singularisante dans laquelle le jeu des similitudes et des différences permet de mieux comprendre chaque rôle mais non de dégager de conclusion à portée générale.

Inversement, il est possible de décomposer le concept de rôle : plutôt que de comparer les rôles eux-mêmes, il s'agit de comparer les aspects qui en sont constitutifs. Les rôles combinent en effet différentes variables qui peuvent être générateurs d'hypothèses et à ce titre testables comparativement. Il s'agit notamment alors de définir des indicateurs plus faciles à appréhender que les rôles eux-mêmes. Ainsi, il serait, par exemple, possible d'évaluer la relation entre une certaine conception de la démocratie et un certain type de comportement parlementaire.

Pistes de recherche

Comparer les rôles de représentation nécessite de tenir compte de multiples contraintes. Il est possible d'y parvenir en acceptant de se fixer des objectifs relativement modestes et de réduire le champ de la comparaison. Au delà de l'approche singularisante dont il est permis de douter du caractère comparatif (Sartori 1994), plusieurs pistes sont

envisageables, à commencer par la comparaison à l'intérieur d'une aire culturelle qui ne fait en définitive que transposer les problèmes précédemment évoqués à une moindre échelle.

La comparaison trans-historique offre, en revanche, une véritable alternative. Elle est illustrée par les recherches de M. Rush sur les députés britanniques et de J. Joana sur les parlementaires français au XIX^e siècle (Rush 2001 ; Joana 1999). Elle permet notamment de contourner les difficultés liées aux comparaisons trans-culturelles, ainsi que les problèmes dues au contexte institutionnel : si ni la culture, ni les institutions ne sont figées, il existe un élément de continuité qui assure une certaine cohérence de l'analyse. L'analyse historique se heurte, par définition, au problème des sources, notamment en ce qui concerne les représentations des acteurs que l'on ne peut que fort inégalement appréhender à travers le temps.

Une autre possibilité de comparaison a déjà été esquissée qui consiste, à partir de la définition relativement « lâche » d'un modèle de rôle, en la confrontation transnationale de rôles similaires en vue d'en approfondir la description et la compréhension. Il pourrait s'agir, par exemple, d'analyser dans le détail ce que l'on désigne généralement par les termes de *trustee* ou d'*outsider*. Cette démarche devrait être résolument qualitative.

Compte tenu de l'impossibilité de confronter systématiquement les rôles représentatifs dans un contexte transnational, l'on peut choisir aussi de segmenter ces rôles représentatifs : il s'agit alors d'identifier et de comparer les éléments fondamentaux des rôles dont on pense qu'ils présentent une certaine universalité. Ainsi, partant de l'idée que « the will of representatives to represent constituents or other groups is a crucial ingredient in any representational process » (Esaiasson & Holmberg 1996, p. 7), P. Esaiasson et S. Holmberg choisissent délibérément dans leur ouvrage sur le Riksdag suédois de n'étudier qu'un des aspects des rôles représentatifs (les catégories d'intérêts représentées par les députés) qu'ils estiment « généralisable » (p. 61), dans le dessein explicite d'éviter l'approche « particulariste » de D. Searing (p. 60). Pareille focalisation sur un aspect particulier du rôle se retrouve dans le concept d'éligibilité proposé par E. Kerrouche comme grille d'analyse privilégiée des rôles des parlementaires (Kerrouche 2004). Cette démarche « segmentaire » est parfaitement satisfaisante sur le plan de la rigueur méthodologique puisqu'elle revient à définir des critères et des indicateurs de comparaison suffisamment universels pour se prêter à l'analyse comparative. A mon sens, elle présente néanmoins l'inconvénient majeur d'ôter au concept de rôle son principal attrait : rassembler et donner sens à des comportements, des idées, des attitudes en apparence éparses.

Il est envisageable de faire varier le cadre institutionnel tout en gardant constante la culture. Pareille comparaison permet de tester diverses hypothèses liées aux variables institutionnelles sans subir les contre-coups des analyses transnationales. Elle peut porter sur deux chambres d'un même parlement ou sur des niveaux de gouvernement différents. Cette démarche est illustrée par les recherches entreprises par W. Patzelt sur les membres bavarois du Landstag, du Bundestag et du Parlement européen (Patzelt 1991a et 1991b). ; c'est elle aussi qui caractérise un projet de recherche sur les députés français à Paris et Strasbourg (DEPAstra) piloté par O. Costa et E. Kerrouche.

Last but not least, le Parlement européen offre la possibilité de comparer les rôles de parlementaires de cultures différentes appartenant à une même institution. Il s'agit d'un cadre tout à fait privilégié pour la comparaison des rôles représentatifs.

CONCLUSION

De ces réflexions, l'on peut tirer quelques principes généraux concernant les rôles représentatifs. Dans la mesure où tous les parlements laissent à leurs membres une marge de manœuvre dans la détermination de leur conduite, le concept de rôle offre une grille d'analyse universelle. De même, l'on est fondé à qualifier ces rôles de « représentatifs », car les parlementaires sont confrontés à un certain nombre de questions communes dans l'auto-définition de leur rôle, questions liées au principe du gouvernement représentatif – ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de sens à parler de rôle représentatif en dehors d'un cadre parlementaire minimal. Le regard comparatif montre, par ailleurs, qu'en raison de l'hétérogénéité culturelle dans laquelle se déploie la représentation parlementaire les modèles de rôle n'ont pas un caractère universel.

Du point de vue de la méthode comparative, le bilan est équivoque. Toute comparaison présente des difficultés, ce qui constitue une première explication de la faiblesse des travaux entrepris pour comparer les rôles représentatifs. Il est notable cependant que les rôles présentent des obstacles spécifiques du fait de leur complexité constitutive et de leur association à un statut. Si l'on veut nonobstant ces difficultés comparer les rôles de représentation, il convient de redoubler de précautions théoriques et méthodologiques en définissant de manière restrictive le cadre (quelles institutions ? quel niveau de comparaison ?), le(s) critère(s) (éligibilité...) et les objectifs de la comparaison. C'est à ce prix que la recherche en science politique peut progresser.

BIBLIOGRAPHIE

- Eugene ALPERT, « A reconceptualization of representational role theory », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 4, n° 4, novembre 1979, pp. 587-603
- Peter BERGER, Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité* (1966), trad. P. Taminiaux, Paris, A. Colin, 1996
- Heinrich BEST, Maurizio COTTA (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000 : Legislative Recruitment and Careers in Eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000
- Jean-Louis BRIQUET, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n° 28, 1994, pp. 16-26
- Bruce CAIN, John FERREJOHN, Morris FIORINA, « The House is Not a Home : British MPs in their constituencies », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 4, n° 4, novembre 1979, pp. 501-523
- Philip CONVERSE, Roy PIERCE, « Representative roles and legislative behavior in France », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 4, n° 4, novembre 1979, pp. 525-562
- Jean-Pascal DALOZ, *Elites et représentations politiques. La culture de l'échange inégal au Nigeria*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002
- Frédéric DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique: mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1967
- Peter ESAIASSON, Sören HOLMBERG, *Representation From Above : Members of Parliament and Representative Democracy in Sweden*, trad. Janet Westerlund, Aldershot, Dartmouth, 1996
- Philippe GARRAUD, « Le métier d'élu local : les contraintes d'un rôle », in Joseph FONTAINE, Christian LE BART (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994
- Peter GERLICH, « Orientations to decision-making in the Vienna City Council », in Patterson & Wahlke 1972.
- Ralph HUITT, « The outsider in the Senate : an alternative role », *American Political Science Review*, vol. 55, n° 3, septembre 1961, pp. 566-575
- Malcolm JEWELL, « Legislator-constituency relations and the representative process », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8, n° 3, août 1983, pp. 303-337
- Jean JOANA, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999

- Eric KERROUCHE, *Corps préfectoral et représentation de l'Etat*, thèse pour le doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, 1997
- Eric KERROUCHE, « Appréhender le rôle des parlementaires : étude comparative des recherches menées et perspectives », in Olivier COSTA, Eric KERROUCHE, Paul MAGNETTE (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004
- Richard KATZ, « Representational roles », *European Journal of Political Research*, vol. 32, n° 2, octobre 1997, pp. 211-226
- Richard KATZ, « Role orientations in parliaments », in Richard KATZ, Bernhard WESSELS (dir.), *The European Parliament, the National Parliaments, and European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1999
- Gerhard LOEWENBERG, « Comparative legislative research », in PATTERSON, WAHLKE, 1972
- Warren MILLER, Donald STOKES, « Constituency influence in the Congress », *American Political Science Review*, vol. 57, n° 1, mars 1963, pp. 45-56
- Wolfgang MÜLLER, Thomas SAALFELD (dir.), *Members of Parliament in Western Europe: roles and behaviour*, Londres/Portland, Frank Cass, 1997
- Siegfried NADEL, *La théorie de la structure sociale* (1957), trad. J. Favret, Paris, Les Editions de Minuit, 1970
- Samuel PATTERSON, John WAHLKE (dir.), *Comparative legislative behavior : frontiers of research*, New York, John Wiley & Sons, 1972
- Werner PATZELT, « Das Amtsverständnis der Abgeordneten », *Aus Politik und Zeit Geschichte*, B. 21-22, 1991a, pp. 25-37
- Werner PATZELT, « Wie fassen Abgeordnete ihr Amt auf? Wider zwei Legenden », *Österreichische Zeitschrift für Politikwissenschaft*, vol. 20, n°2, 1991b, pp. 191-211
- Werner PATZELT, « Neuere Repräsentationstheorie und das Repräsentationsverständnis von Abgeordneten », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 38, n° 2, 1991c, pp. 166-199
- Werner PATZELT, « Vergleichende Parlamentarismusforschung als Schlüssel zum Systemvergleich. Vorschläge zu einer Theorie- und Forschungsdebatte », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, n° 1, 1995, pp. 355-385
- *Politix*, n° 38, 1997 (« L'institution des rôles politiques »)
- Anne-Marie ROCHEBLAVE-SPENLE, article « Rôles et statuts », in *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Encyclopaedia Universalis & Albin Michel, 1998

- Michael RUSH, *The role of the member of parliament since 1868 : from gentlemen to players*, Oxford, Oxford University Press, 2001
- Giovanni SARTORI, « Bien comparer, mal comparer », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 1, n° 1, 1994, pp. 19-35
- Sabine SAURUGGER (dir.), *Les modes de représentation dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003
- Suzanne SCHÜTTEMEYER, « Vergleichende Parlamentarismusforschung », in Dirk BERG-SCHLOSSER, Ferdinand MÜLLER-ROMMEL (dir.), *Vergleichende Politikwissenschaft*, 2^e édition, Opladen, Leske & Budrich, 1992
- Roger SCULLY, David FARRELL « MEPs as representatives : individual and institutional roles », *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, n° 2, avril 2003, pp. 269-288
- Daniel-Louis SEILER, *La méthode comparative en science politique*, Paris, A. Colin, 2004
- Jean VIET, « La notion de rôle en politique », *Revue française de science politique*, vol. 10, n°2, juin 1960, pp. 309-334
- John WAHLKE, Heinz EULAU, William BUCHANAN, LeRoy FERGUSON, *The legislative system. Explorations in legislative behavior*, New York, John Wiley and Sons, 1962
- Max WEBER, « Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée », in Max WEBER, *Oeuvres politiques (1895-1919)*, trad. E. Kauffmann et al., Paris, A. Michel, 2004
- Oliver WOSHINSKY, *The French deputy. Incentives and behavior in the National Assembly*, Lexington (Massachusetts), D. C. Heath and Company, 1973